

**DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME**  
**COMMUNE DE MONTPENSIER**

Envoyé en préfecture le 01/03/2023  
Reçu en préfecture le 01/03/2023  
Publié le 01/03/2023  
ID : 063-216302406-20230216-DCM20230216\_13-DE



**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 10  
Présents : 8  
Votants : 8

**DELIBERATION N°DCM20230216\_13**

**OBJET : FINANCEMENT DU VOYAGE PEDAGOGIQUE DE L'ECOLE EN FORET DE TRONCAIS  
LES 25 ET 26 MAI 2023**

L'an deux mil vingt-trois et le seize février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montpensier dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur David DESPAX, Maire.

Date de la convocation : 02/02/2023

**PRESENTS** : M. David DESPAX, maire ; Mme Amandine LOPEZ, deuxième adjointe ; M. Corentin AYGLON, troisième adjoint ; Mmes Claudine HUGUET et Bernadette FRANCES, conseillères municipales ; Mrs Jean-Luc TIXIER, Damien PETIT et Florian CHANET, conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : M. Saïd MOURTADA, premier adjoint ; Mme Sophie VANNEREAU Conseillère municipale.

Mme Amandine LOPEZ a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Madame Julie CHARLAT, directrice de l'école et mandataire de la coopérative scolaire l'a sollicité pour une demande de subvention en vue d'aider au financement d'un voyage pédagogique en forêt de Tronçais pour les deux classes de l'école prévu les 25 et 26 mai 2023. Le budget de ce projet qui comprend une nuitée et un ensemble d'activités centrées sur la nature, la découverte du vivant et l'éducation au développement durable s'élève à la somme de 3.887,00 €. L'équipe pédagogique souhaite que la participation financière des familles soit à 30€ maximum par enfant (soit 1.260,00 € au total). Il reste donc à financer par des apports extérieurs la somme de 2.627,00 €. Compte tenu d'une subvention de 1.500,00 € versée par l'association de parents d'élèves Générations Montpensier, la somme encore à trouver est de 1.127,00 €.

La coopérative va faire des actions pour récolter des fonds (tombola par exemple) et va demander des subventions au Département et à la Région.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal son accord sur le versement éventuel d'une subvention par le budget communal à la coopérative scolaire pour financer ce reste à charge.

Des membres du conseil regrettent que la Commune doive se positionner sans connaître le plan de financement global alors que cette même décision conditionne la réalisation du projet, car le voyage ne se fera pas si la participation revenant aux familles est trop élevée. Ils estiment qu'un tel projet doit être davantage anticipé afin d'avoir le recul sur le résultat d'actions de financement, et autres subventions, même s'ils ne remettent pas en question un soutien financier communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (2 abstentions, 2 voix contre, 4 voix pour) :

- ✧ s'engage à combler le besoin de financement du projet de voyage pédagogique de l'école en forêt de Tronçais les 25 et 26 mai 2023 ;
- ✧ dit qu'une subvention sera versée à la coopérative scolaire sur présentation du budget du projet de voyage pédagogique.

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le 1<sup>er</sup> mars 2023

SIGNE ELECTRONIQUEMENT PAR LE MAIRE

**David DESPAX**

